



Namur, le 20 novembre 2020

Mesdames les Ministres Désir, Glatigny, Morreale,

Concerne : Organisation des stages au sein des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) en situation de crise sanitaire COVID-19.

Depuis plus de trois années, les réseaux d'enseignement, l'Administration générale de l'enseignement en Communauté française et les Fédérations de services d'aide à domicile (SAFA) se sont engagés dans une convention spécifique. Un des objectifs de cette convention est d'assurer des conditions optimales d'apprentissage pour les élèves lors de leurs stages. Conscients de l'importance de ce dispositif pédagogique dans l'acquisition des compétences nécessaires au CQ Aide-Familial et la construction de l'identité professionnelle des stagiaires, futurs travailleurs, chaque partie tente de contrer les problématiques et constats partagés et récurrents, lesquels vous ont été exposées par un courrier en novembre 2019.

Ce travail commun mène à des résultats probants intéressants (farde d'accueil du stagiaire, mécanisme d'évaluation commun,...) et se maintient dans la durée. Cependant, nous sommes, aujourd'hui, confrontés à de nouvelles problématiques qui questionnent profondément l'organisation et la qualité des stages pourtant essentiels.

Nul ne peut ignorer l'importance ni l'installation dans la durée, de la crise sanitaire associée à la COVID-19 que nous connaissons actuellement. Cette situation inquiète tant le secteur de l'enseignement que les services d'aide à domicile tant elle interroge sur la pérennité des stages mais également l'expérience significative des futurs diplômés. Or les services d'aide à domicile rencontrent déjà actuellement des difficultés de recrutement. Pour autant, les SAFA doivent et devront faire face à des enjeux sociétaux majeurs (notamment liés au vieillissement de la population). L'activité du secteur de l'aide à domicile est donc plus que jamais amenée à se développer. Les futurs engagements devront donc être suffisants tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Par ce courrier, il nous importe de vous alerter sur la situation actuelle et ses conséquences afin de trouver des solutions. Les parties ont besoin d'orientation politique et de moyens financiers pour faire face à ces conséquences, qu'elles soient à court, moyen ou long terme.

Aujourd'hui, les enseignants, les équipes encadrantes et les stagiaires sont confrontés à deux difficultés majeures :

1. La mise à disposition des EPI

Les EPI (gel hydro alcoolique, masques à usage unique, gants à usage unique) sont essentiels pour contenir l'évolution de l'épidémie et pour protéger stagiaires, travailleurs et bénéficiaires. Ces EPI doivent être adéquats et de qualité et ne pas être laissés au hasard. Les services d'aide à domicile en mettent à disposition de leurs travailleurs sur fonds propres. Qu'en est-il au niveau des stagiaires ?

Aujourd'hui, différents cas de figure se présentent en fonction des ressources financières des écoles, des SAFA ou encore des stagiaires. Cela ne peut pas perdurer et doit être clarifié pour chaque acteur. Par ailleurs, il est compliqué pour les SAFA de gérer les stocks d'EPI à destination de leurs stagiaires. Dès lors, nous vous proposons qu'un budget structurel et pérenne (à minima pour l'année scolaire 2020-21) soit octroyé afin de financer l'achat d'EPI à destination des stagiaires.

2. L'organisation qualitative du stage est mise en difficulté

- Le respect des gestes barrières questionnent les déplacements conjoints en voiture.
- Le taux d'absence des professionnels de terrain (notamment suite à la remise de certificats médicaux de quarantaine) ne permet plus de garantir un encadrement optimal des stagiaires (les moyens d'encadrement des stages étaient déjà insuffisants avant la crise). La certitude de réaliser totalement leurs heures de stages ne peut être offerte aux stagiaires.
- Par ailleurs, certaines réalités de terrain empêchent une prise en charge qualitative du stagiaire. À titre d'exemple : le travailleur et le bénéficiaire partent faire les courses : impossibilité de véhiculer le stagiaire et impossibilité de rentrer à trois dans le magasin. Qui prend en charge ces stagiaires pendant ces moments où leur présence n'est pas possible auprès du bénéficiaire, dans leur horaire de stage ? Qu'en est-il des assurances ? A charge de qui ?
- La question d'un report ou d'une annulation du stage est susceptible d'apparaître si ce phénomène d'absentéisme devait s'accroître et se prolonger dans la durée. Certains SAFA ont à ce jour déjà été contraints de ne plus accueillir de stagiaires.
- Il n'y a pas, à notre connaissance, de politique de testing des stagiaires avant leur entrée en stage en SAFA. Toutefois, afin de garantir la sécurité de tout un chacun, les écoles devraient pouvoir être en mesure, grâce au soutien des pouvoirs publics en place, de faire tester rapidement et de manière récurrente leurs étudiants.
- La méfiance et les craintes des bénéficiaires qui font partie, pour la plupart, des groupes à risque induisent un taux de refus plus important des stagiaires à domicile qu'à l'accoutumée, ce qui réduit encore les possibilités de stage.

En conclusion, le secteur SAFA maintient son souhait de poursuivre la collaboration avec le secteur de l'enseignement, et en mesure l'importance. Toutefois, les SAFA veulent éviter les dérives que la situation actuelle peut encourager. Les SAFA insistent sur le fait que la diplomation d'élèves/étudiants doit rencontrer les attentes fixées dans les exigences de leur formation. Notre secteur a besoin de directives claires ainsi que de la concertation au niveau des différentes compétences ministérielles impliquées. Cette thématique questionnant, tant l'enseignement, l'emploi de demain que la qualité des prestations des SAFAs.

En effet, au vu de l'inconnue qui règne concernant la durée de la crise sanitaire et ses effets au sein de nos secteurs, il nous semble important de préciser qu'une certaine adaptation sera probablement nécessaire par rapport aux décisions prises à certains moments. Des concertations entre les secteurs devront donc continuer à se mener.

Pour la CODEF,
Rose-Marie ARREDONDAS
Coordinatrice générale



Pour la FASD,
Gaël VERZELE
Directeur du Secteur Aide à
la Vie Journalière



Pour la FEDOM,
Olivia RASKIN
Secrétaire générale



Pour la FCSD,
Deborah DEWULF
Directrice générale



**Pour la Fédération des
CPAS,**
Luc VANDORMAEL
Président

